

# Le point sur les IFRS.

## Faits récents et informations comptables sur les IFRS : Octobre 2011

### Table des matières

- [Nouvelles à l'échelle internationale](#)
- [Communications et publications de Deloitte sur les IFRS](#)
- [Réunions de l'IASB](#)
- [Lettres de commentaires](#)
- [Personnes-ressources](#)

### Nouvelles à l'échelle internationale

#### **L'IASB publie l'interprétation sur les frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert**

L'International Accounting Standards Board (IASB) a publié l'interprétation IFRIC 20 sur les *frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert* (IFRIC 20), qui clarifie les dispositions relatives à la comptabilisation de ces frais. L'interprétation IFRIC 20 s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et pourra être appliquée par anticipation. [Cliquer ici](#) pour consulter le communiqué de presse de l'IASB (en anglais).

#### **L'IASB propose de modifier l'IFRS 1**

L'IASB a publié un exposé-sondage sur la comptabilisation des prêts publics sans intérêt ou à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché par les nouveaux adoptants des IFRS. Si les modifications proposées sont adoptées, les entités auront la possibilité d'appliquer l'IAS 20, *Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique*, aux prêts qu'elles auront contractés avant la date de transition aux IFRS. La période de commentaires prendra fin le 5 janvier 2012. [Cliquer ici](#) pour consulter l'exposé-sondage

#### **L'IASB publie une mise à jour de ses corrections apportées aux IFRS en juin 2011**

L'IASB a publié sur son site Web une version révisée des corrections apportées aux IFRS qui ont été publiées le 29 juin 2011. Cette mise à jour porte sur les corrections ou les modifications apportées aux IFRS pour les PME (juillet 2009), au *Cadre conceptuel de l'information financière* (septembre 2010), au *Recueil des IFRS* (recueil rouge) 2011, au *Recueil des IFRS* (recueil bleu) 2011, à l'IFRS 10, *États financiers consolidés* (mai 2011), à l'IFRS 11, *Partenariats* (mai 2011), à l'IAS 19, *Avantages du personnel* (juin 2011), et à l'IAS 1, *Présentation des autres éléments du résultat global* (juin 2011). [Cliquer ici](#) pour prendre connaissance des corrections (en anglais).

#### **Les ministres des Finances du G20 publient un communiqué sur les risques économiques mondiaux et réaffirment leur engagement envers les normes internationales**

Les ministres des Finances et les gouverneurs de banque centrale du G20 se sont réunis à Paris les 14 et 15 octobre 2011. Le communiqué publié à l'issue de cette réunion rappelle l'engagement des ministres des Finances et des gouverneurs de banque centrale du G20 à mettre en œuvre des réformes dans le secteur financier, notamment en ce qui concerne les dérivés négociés de gré à gré et les accords de Bâle relatifs à la régulation bancaire, et à réduire la dépendance excessive à l'égard des notations externes. Par ailleurs, le communiqué réaffirme leur objectif de parvenir à un référentiel de normes comptables internationales unique et de qualité. [Cliquer ici](#) pour consulter le communiqué.

Pour d'autres renseignements utiles, consulter les sites Web suivants :

[www.iasplus.com](http://www.iasplus.com)

[www.DeloitteIFRS.ca/fr](http://www.DeloitteIFRS.ca/fr)

#### **L'IFAC publie des recommandations à l'intention du G20**

L'International Federation of Accountants (IFAC) a formulé un ensemble de recommandations à l'intention du G20, en vue de sa prochaine réunion à Cannes, en

France, les 3 et 4 novembre 2011. L'IFAC recommande au G20 de s'efforcer de favoriser la communication, par les entités de tout secteur d'activité, d'informations financières et non financières de qualité, uniformes à l'échelle internationale, pertinentes et fiables. L'IFAC articule ses recommandations autour des trois objectifs suivants : la gestion financière, la transparence et l'obligation de rendre des comptes dans le secteur public, l'unification des réglementations dans le monde, et l'élaboration d'une information financière intégrée. [Cliquer ici](#) pour consulter les recommandations de l'IFAC (en anglais)

#### **L'IFAC publie des exposés de position sur la réglementation et la normalisation**

L'IFAC a publié une version révisée de ses exposés de position sur la réglementation de la profession comptable et la normalisation internationale dans l'intérêt public. Dans son exposé de position révisé sur la profession comptable, l'IFAC souligne l'importance d'unifier la réglementation à l'échelle mondiale, notamment en adoptant et en appliquant des normes de qualité. Dans son exposé de position révisé sur la normalisation internationale, l'IFAC expose la façon dont les ententes en vigueur en matière de gouvernance et les organismes de normalisation soutenus par l'IFAC agissent dans l'intérêt du public et répondent aux besoins dans les domaines de la légitimité, de la transparence et de la performance. [Cliquer ici](#) pour consulter le communiqué de presse de l'IFAC (disponible uniquement en anglais).

#### **L'IASB publie un bulletin « Investor Perspectives »**

L'IASB a lancé un programme visant à accroître la participation des investisseurs à l'élaboration des IFRS par l'entremise d'un programme de sensibilisation à l'intention des investisseurs. Une des initiatives dans le cadre de ce programme est la publication d'un bulletin destiné aux investisseurs intitulé « Investor Perspectives ». En octobre 2011, l'IASB a publié un bulletin sur les activités de sensibilisation qu'il mène dans le but de recueillir les avis d'investisseurs et de créanciers. [Cliquer ici](#) pour consulter le bulletin Investor perspectives (en anglais).

#### **Allocution du président de l'IASB devant la Commission ECON du Parlement européen**

À l'occasion de l'allocution qu'il a récemment prononcée devant la Commission des affaires économiques et monétaires (ECON) du Parlement européen, le président de l'IASB, M. Hans Hoogervorst, a souligné l'importance de la relation qu'entretiennent l'IASB et l'Europe, et partagé ses observations sur le rôle des normes comptables et sur la crise financière. M. Hoogervorst s'est dit optimiste quant à la probabilité que la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis se prononce en faveur de l'intégration des IFRS aux normes des États-Unis, tout en précisant qu'une décision inverse ne mettrait pas un coup d'arrêt à l'adoption des IFRS dans le reste du monde. Le président de l'IASB a par ailleurs fait remarquer que la transparence au sein de la profession comptable devra être améliorée afin de contribuer à la stabilité à long terme des marchés financiers. [Cliquer ici](#) pour lire la transcription de l'allocution (en anglais).

#### **Discours du président de l'IASB lors de la conférence sur les IFRS en Amérique latine et dans les Caraïbes**

Lors de son discours à la conférence sur les pays d'Amérique latine et des Caraïbes tenue par l'IFRS Foundation, M. Hans Hoogervorst a présenté les perspectives relatives aux normes comptables internationales, à l'adoption des IFRS dans les pays d'Amérique latine ainsi qu'au programme de travail et aux priorités de l'IASB. [Cliquer ici](#) pour lire la transcription du discours (en anglais).

#### **Discours du président de l'IASB lors de la conférence conjointe AICPA/IFRS Foundation**

Dans un discours prononcé à l'occasion de la conférence conjointe AICPA/IFRS Foundation, M. Hans Hoogervorst a rappelé l'importance de se doter d'un seul jeu de normes comptables internationales et évoqué la décision que la SEC prendra prochainement quant à l'adoption des IFRS aux États-Unis. M. Hoogervorst a également répondu aux préoccupations des États-Unis et des autres pays qui ne se sont pas encore engagés officiellement à adopter les IFRS, en soulignant le travail conjointement accompli par l'AICPA et l'IFRS Foundation au cours de la dernière décennie dans le but d'améliorer les IFRS et de les harmoniser avec les PCGR des États-Unis, ainsi que le rôle constant joué par la SEC pour mettre en application les IFRS aux États-Unis. [Cliquer ici](#) pour lire la transcription du discours (disponible uniquement en anglais).

#### **Allocution de la présidente du FASB devant la NASBA**

Lors d'un discours récemment prononcé devant la National Association of State Boards of Accountancy (NASBA), Mme. Leslie Seidman, la présidente de l'US Financial Accounting Standards Board (FASB), a présenté ses vues sur les trois sujets suivants : l'état d'avancement des travaux de convergence entre l'IASB et le FASB, l'intégration des IFRS et l'approche convergence-adoption (*condorsement*), et l'orientation actuelle de la normalisation pour les sociétés. [Cliquer ici](#) pour lire la transcription du discours (en anglais).

#### **L'IESBA propose de modifier les dispositions relatives aux manquements au Code de déontologie des professionnels comptables**

L'International Ethics Standards Board for Accountants (IESBA) a publié un exposé-sondage dans lequel il propose d'apporter des modifications aux mesures prévues en cas de manquement au Code de déontologie des professionnels comptables. L'IESBA propose que ces modifications s'appliquent aux manquements relevés à compter

du 1<sup>er</sup> janvier 2013. La période de commentaires prendra fin le 23 janvier 2012. [Cliquer ici](#) pour consulter l'exposé-sondage (en anglais).

#### **L'IESBA définit ses priorités**

L'IESBA a publié le document *2011-2012 IESBA Strategy and Work Plan*, qui définit l'orientation et les priorités de ses activités, à savoir : l'élaboration de normes, l'évaluation des ressources et des activités requises pour faciliter l'adoption et la mise en œuvre du Code de l'IESBA, et la convergence entre le Code et les normes et réglementations des pays. [Cliquer ici](#) pour consulter le communiqué de presse de l'IESBA (en anglais).

#### **L'IAASB lance un processus d'examen de la mise en œuvre de la version révisée des normes d'audit ISA**

L'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB) a publié son plan de contrôle après la mise en œuvre de la version clarifiée des normes ISA (International Standards on Auditing). Cet examen consistera à vérifier si les nouvelles normes ISA font l'objet d'une compréhension uniforme et sont mises en œuvre conformément aux objectifs visés par l'IAASB. La période de commentaires prendra fin le 31 octobre 2012. [Cliquer ici](#) pour consulter le communiqué de presse de l'IAASB (en anglais).

#### **L'IPSASB publie un exposé-sondage sur la durabilité à long terme des finances du secteur public**

L'International Public Sector Accounting Standards Board (IPSASB) a publié un exposé-sondage dans lequel il propose qu'à titre de meilleure pratique en matière d'information sur la durabilité à long terme de leurs finances, les entités du secteur public présentent une projection à long terme des entrées et des sorties de ressources, assortie d'une explication des principaux risques auxquels s'exposent les gouvernements et les autres entités du secteur public. La communication de ces informations ne serait toutefois pas obligatoire. La période de commentaires prendra fin le 29 février 2012. [Cliquer ici](#) pour consulter l'exposé-sondage.

#### **L'IPSASB mène une consultation sur la présentation d'informations relatives à la prestation de services**

L'IPSASB a publié un document de consultation dans lequel il propose de recourir à une approche fondée sur les principes pour élaborer un cadre de présentation des informations sur la prestation des services fournis par les entités du secteur public, dans le but d'améliorer l'uniformité et la comparabilité d'un territoire à l'autre et entre les entités. La période de commentaires prendra fin le 15 mars 2012. [Cliquer ici](#) pour consulter le communiqué de presse de l'IPSASB (en anglais).

#### **Le GRI publie un rapport de recherche sur l'utilisation et les répercussions des services écosystémiques**

Le Global Reporting Initiative (GRI) a publié un rapport de recherche, intitulé *Approach for reporting on ecosystem services — Incorporating ecosystem services into an organization's performance disclosure* (Approche relative à la présentation des informations sur les services écosystémiques : Intégrer les services écosystémiques dans les informations sur les résultats d'une entreprise), sur la nature des services écosystémiques, sur la façon dont ils influent sur les organisations et vice-versa, et sur les moyens pour celles-ci de les inclure dans leurs stratégies et leurs opérations à long terme. Le GRI propose de recourir à une nouvelle méthode pour déterminer les indicateurs relatifs au développement durable afin de faciliter la communication d'informations sur l'utilisation des services écosystémiques par les entreprises et les répercussions de ces services sur leurs activités.

#### **L'AEMF publie un rapport d'activité sur l'application des IFRS en 2010**

L'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) a publié son deuxième rapport annuel sur ses activités de contrôle de l'application des IFRS en Europe, dans lequel elle note l'utilisation d'informations passe-partout sur les jugements et les estimations utilisés pour préparer l'information financière, et relève des problèmes récurrents à l'égard des instruments financiers, de la dépréciation des actifs non financiers, des secteurs opérationnels, des paiements fondés sur des actions, des actifs non courants détenus en vue de la vente et des activités abandonnées, des participations dans des entreprises associées et de la comptabilisation des revenus.

#### **Procès-verbal de la troisième réunion de l'Expert Group on Disclosure of Non-Financial information by EU Companies**

L'Expert Group on Disclosure of Non-Financial information by EU Companies de l'Union européenne a tenu une troisième réunion le 30 septembre 2011. Les discussions au cours de cette réunion ont porté sur la nature, le contenu et le champ d'application de la loi qui pourrait être adoptée. Il est prévu de présenter une proposition législative sur la présentation des informations non financières fournies par les sociétés au cours du premier semestre de 2012. [Cliquer ici](#) pour consulter le compte rendu de la réunion du groupe d'experts (en anglais).

#### **La Commission européenne présente un ensemble de mesures en faveur de la conduite responsable des affaires**

La Commission européenne a présenté un ensemble de mesures visant à favoriser l'entrepreneuriat et une conduite responsable des affaires. Ces mesures viennent renforcer les efforts entrepris par la Commission européenne pour amener le secteur privé à intégrer les questions environnementales et sociales dans ses activités. La Commission européenne propose également d'améliorer la transparence et de promouvoir le développement durable au sein des

multinationales. Enfin, la Commission européenne propose de simplifier les règles comptables auxquelles les petites et moyennes entités doivent se conformer. Si elles sont adoptées, les mesures proposées rendront moins contraignantes les obligations d'information qui s'appliquent aux sociétés cotées, y compris aux petites et moyennes entités. [Cliquer ici](#) pour lire un résumé des principaux éléments de l'ensemble de mesures ou accéder aux liens permettant de consulter chacun des documents détaillés.

#### **L'EFRAG publie une lettre d'avis d'adoption des modifications apportées à l'IAS 1 et à l'IAS 19**

L'European Financial Reporting Advisory Group (EFRAG) a présenté à la Commission européenne une lettre d'avis sur les modifications apportées à l'IAS 1 et à l'IAS 19, dans laquelle il se déclare en faveur de leur adoption, ainsi que son rapport d'étude sur les effets de ces modifications (version de juin 2011). [Cliquer ici](#) pour lire le communiqué de presse de l'EFRAG relatif aux modifications visant l'IAS 1 et [ici](#) pour lire le communiqué de presse sur les modifications visant l'IAS 19 (en anglais). Conséquemment à la publication de sa lettre d'avis, l'EFRAG a mis à jour son [rapport sur l'état d'avancement de l'adoption](#) (en anglais).

#### **L'EFRAG et l'OIC publient un document de travail sur les regroupements d'entreprises sous contrôle commun**

L'EFRAG et l'Organismo Italiano di Contabilità (OIC) ont publié un document de travail sur les regroupements d'entreprises sous contrôle commun, dont l'objectif est de lancer un débat sur le sujet, y compris sur la façon de présenter ces regroupements dans les états financiers. La période de commentaires prendra fin le 30 avril 2012. [Cliquer ici](#) pour lire le document de travail (en anglais).

#### **L'EFRAG fait le point sur une version définitive de sa lettre d'avis d'adoption et sur d'autres activités menées par l'IASB**

L'EFRAG a publié l'édition d'octobre 2011 de son bulletin *EFRAG Update* dans lequel il présente une lettre d'avis définitif à l'intention de la Commission européenne sur les modifications apportées à l'IAS 1 et l'IAS 19 (version modifiée en juin 2011). Par ailleurs, ce bulletin renferme des explications sur les ébauches de lettres de commentaires que l'EFRAG a préparées en réponse à l'exposé-sondage de l'IASB sur les entités d'investissement, la troisième série de questions et réponses préparées par le Groupe de mise en œuvre des IFRS pour les PME (SMEIG), les décisions provisoires prises au sujet du programme de travail de l'IFRS Interpretations Committee et les dernières informations sur d'autres projets menés par l'IASB et l'EFRAG. [Cliquer ici](#) pour consulter le bulletin *EFRAG Update* (en anglais).

### **Communications et publications de Deloitte sur les IFRS**

Date de publication	Description
27 octobre 2011	<b>Liste de contrôle sur la présentation et les informations à fournir en vertu des IFRS:</b> Liste de contrôle résumant les exigences énoncées par les IFRS en matière de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir au 30 juin 2011 (version française bientôt disponible)
26 octobre 2011	<b>Durabilité 2011</b> : Podcast diffusé par Global Deloitte portant sur la présentation de l'information sur le développement durable (en anglais)
21 octobre 2011	<b>Pleins feux sur les IFRS</b> : L'IASB publie un exposé-sondage sur l'application prospective de l'IAS 20 aux emprunts publics sans intérêt ou à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché par les nouveaux adoptants des IFRS
20 octobre 2011	<b>Finance durable</b> : Risques et occasions que des directeurs financiers peuvent sous-estimer (en anglais)
19 octobre 2011	<b>Pleins feux sur les IFRS</b> : L'IFRS Interpretations Committee publie une interprétation définitive sur les frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert
18 octobre 2011	<b>Webémission de Deloitte sur les IFRS</b> : Nouveautés importantes concernant les IFRS, y compris au sujet du projet sur la comptabilisation des produits de l'IASB (en anglais, inscription nécessaire)
	<b>Webémission de Deloitte sur les IFRS</b> : Nouveautés importantes concernant les IFRS — Résumé des questions et réponses (en anglais)
13 octobre 2011	<b>IFRS Industry Insights</b> : The new consolidation standard — insights for the financial services industry (en anglais)

## Réunions de l'IASB

Description	
Compte rendu de réunion de l'IASB	<a href="#">Cliquer ici</a> pour consulter le compte rendu de la réunion tenue les 19 et 20 octobre 2011

## Lettres de commentaires

Description	Organisme recevant les commentaires	Date limite de réception des commentaires
Lettres de commentaires publiées	IASB	21 octobre 2011
Lettres de commentaires en préparation	IASB	30 novembre 2011
Projet de questions et réponses 2011/09, IFRS pour les PME (Général, sujet 1) : <i>Application des IFRS pour les PME aux périodes closes avant la publication de ce référentiel</i>	SMEIG	30 novembre 2011
Projet de questions et réponses 2011/09, IFRS pour les PME (Général, sujet 2) : <i>Interprétation de termes « coûts ou efforts excessifs » et « impraticable »</i>	SMEIG	30 novembre 2011
Projet de questions et réponses 2011/09, IFRS pour les PME (Général, sujet 3) : <i>Application des IFRS complètes permise par la compétence locale</i>	SMEIG	30 novembre 2011
Projet de questions et réponses 2011/09, IFRS pour les PME (Section 3, sujet 2) : <i>Dérogation à un principe énoncé dans les IFRS pour les PME</i>	SMEIG	30 novembre 2011
Projet de questions et réponses 2011/09, IFRS pour les PME (Section 3, sujet 3) : <i>Format d'états financiers exigé par une réglementation locale</i>	SMEIG	30 novembre 2011
ES/2011/4, <i>Entités d'investissement</i>	IASB	5 janvier 2012
ES/2011/5, Prêts publics ( <i>Projet de modification de l'IFRS 1</i> )	IASB	5 janvier 2012

## Personnes-ressources

### Bureau mondial des IFRS

*Leader mondial IFRS – Clients et marchés*  
Joel Osnoss  
ifrsglobalofficeuk@deloitte.co.uk

*Leader mondial IFRS – Questions techniques*  
Veronica Poole  
ifrsglobalofficeuk@deloitte.co.uk

*Leader mondial IFRS – Communications*  
Randall Sogoloff  
ifrsglobalofficeuk@deloitte.co.uk

### Centres d'excellence des IFRS

#### Amérique

<i>Canada</i>	Karen Higgins	iasplus@deloitte.ca
<i>LATCO</i>	Fermin del Valle	iasplus-LATCO@deloitte.com
<i>États-Unis</i>	Robert Uhl	iasplusamericas@deloitte.com

#### Asie-Pacifique

<i>Australie</i>	Anna Crawford	iasplus@deloitte.com.au
<i>Chine</i>	Stephen Taylor	iasplus@deloitte.com.hk
<i>Japon</i>	Shinya Iwasaki	iasplus-tokyo@tohmatsu.co.jp
<i>Singapour</i>	Shariq Barmaky	iasplus-sg@deloitte.com

#### Europe-Afrique

<i>Belgique</i>	Laurent Boxus	BEIFRSBelgium@deloitte.com
<i>Denmark</i>	Jan Peter Larsen	dk_iasplus@deloitte.dk
<i>France</i>	Laurence Rivat	iasplus@deloitte.fr
<i>Allemagne</i>	Andreas Barckow	iasplus@deloitte.de
<i>Luxembourg</i>	Eddy Termaten	luiiasplus@deloitte.lu
<i>Pays-Bas</i>	Ralph ter Hoeven	iasplus@deloitte.nl
<i>Russie</i>	Michael Raikhman	iasplus@deloitte.ru
<i>Afrique du Sud</i>	Graeme Berry	iasplus@deloitte.co.za
<i>Espagne</i>	Cleber Custodio	iasplus@deloitte.es
<i>Royaume-Uni</i>	Elizabeth Chrispin	iasplus@deloitte.co.uk

Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir [www.deloitte.com/ca/apropos](http://www.deloitte.com/ca/apropos).

« Deloitte » est la marque sous laquelle des dizaines de milliers de professionnels spécialisés dans des sociétés indépendantes du monde entier collaborent pour fournir des services d'audit, de consultation, de conseils financiers, de gestion des risques et de fiscalité à des clients donnés. Ces sociétés font partie de Deloitte Touche Tohmatsu Limited (DTTL), société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni. Chaque société membre fournit des services dans une région particulière en observant les lois et règlements professionnels propres aux pays où il exerce ses activités. DTTL n'offre lui-même aucun service aux clients. DTTL et ses sociétés membres constituent des entités juridiques distinctes qui n'ont pas le pouvoir de se lier les unes aux autres. DTTL et chacun de ses sociétés membres sont responsables uniquement de leurs propres actes et omissions et non de ceux des autres. Chaque société membre de DTTL a une structure différente établie en fonction des lois, règlements, usages et autres facteurs propres au pays et il peut fournir des services professionnels sur son territoire par l'entremise de sociétés affiliées ou d'autres entités.

Les renseignements contenus dans la présente publication sont d'ordre général. Deloitte Touche Tohmatsu, ses cabinets membres et leurs sociétés affiliées ne fournissent aucun conseil ou service dans les domaines de la comptabilité, des affaires, des finances, du placement, du droit, de la fiscalité ni aucun autre conseil ou service professionnel au moyen de la présente publication. Ce document ne remplace pas les services ou conseils professionnels et ne devrait pas être utilisé pour prendre des décisions ou mettre en œuvre des mesures susceptibles d'avoir une incidence sur vos finances ou votre entreprise. Avant de prendre des décisions ou des mesures qui peuvent avoir une incidence sur votre entreprise ou sur vos finances, vous devriez consulter un conseiller professionnel reconnu.

Ni Deloitte Touche Tohmatsu, ni aucun de ses cabinets membres ou leurs sociétés affiliées respectives, ne pourront être tenus responsables à l'égard de toute perte que pourrait subir une personne qui se fie à cette publication.

© 2011 Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Conçu et produit par The Creative Studio à Deloitte, Londres